Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260409-DEL20260409053-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

Le vingt février deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **quinze**, suite de la convocation faite le **2 avril 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE TROUHER Erwan, GUILLEMOT Marianne, LEGRAND Benoît, ROBIN Evelyne, LE BADEZET Cédrick, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JOBIN Nadine, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, LE GAL Nathalie, CHESNAY Cédric et CLÉQUIN Cindy.

Étaient absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

Délibération n° 53 – 09 04 2026

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2026

Madame le Maire précise que les crédits relatifs aux subventions pour les associations sont à hauteur de 11000.00 €, compte 65748, sur le budget primitif 2026 de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 2321-1,

Considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous,
Madame la maire présente les demandes de subventions réceptionnées.
Elle informe que le vote est en fonction des demandes reçues avant la date du présent conseil municipal, aucune demande supplémentaire ne sera acceptée après cette date pour l'année 2026.
Elle précise que les versements se feront uniquement aux associations ayant fourni leur bilan 2025 et leur Relevé d'Identité Bancaire (RIB).
Madame la maire ajoute que la mention de l'aide de la commune de GUERN doit être apparente sur les supports de communication de l'association concernée.

	compte fonctionnement 65748	nouvelles demandes	
	SUBVENTIONS		2 02
	ASSOCIATIONS GUERNATES	propositions	demandes
2	amicale du personnel	1 500,00 €	oui
4	amicale laïque	500,00 €	oui
	amicale classe de mer +neige : 2025 = sortie Branféré		
	les jeudis de Quelven (convention triennale)	850,00 €	
6	cyclo club	150,00 €	oui
	comité des fêtes	0,00 €	
8	l'hermine guernate	750,00 €	oui
	l'école de foot Guern Malguénac	1 170,00 €	convention
5	pour la sauvegarde de St Salomon	150,00 €	oui
7	asso les amis de saint Yann st jean	150,00 €	oui
3	amicale sapeurs pompiers	500,00 €	oui
31	les amis de quelven	150,00 €	oui
	les loutres guernates		

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260409-DEL20260409053-DE

ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
Les randonneurs des ajoncs	150,00 €	oui
rêves de clown	0,00 €	non
asso Bretagne vivante	0,00 €	non
Accueil et partage Pontivy	0,00 €	non
don du sang GUEMENE	0,00 €	non
banque alimentaire	0,00 €	non
eaux et rivières de Bretagne	0,00 €	non
les restos du cœur Morbihan	0,00 €	non
lutte contre le cancer – la ligue – Vannes	0,00 €	non
radio bro gwened Pontivy RBG	0,00 €	non
union départ sapeurs pompiers Morbihan – Vannes	0,00 €	non
les blouses roses comité de Pontivy	0,00 €	non
ciné roch guémené/scorff	0,00 €	non
art dans les chapelles	992,03 €	con
AFM Téléthon	0,00 €	non
HEMERA Soins paliatifs Kério	0,00 €	non
Total pour Asso	**7 012,03 €**	
montant du budget voté : Compte 6574	**11 000,00 €**	

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par **15 voix pour et 0 voix contre, 0 abstention, pour la proposition faite par les conseillers sur les associations guernates et par 14 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention pour les associations extérieures :** (Mme CLEQUIN Cindy) **décide de voter favorablement** pour octroyer une subvention aux associations Rêves de clown, Accueil et partage de Pontivy, Les restos du cœur du Morbihan et le Vaincre le cancer Vannes.

- **DÉCIDE** de ne pas subventionner les associations extérieures ci-dessus énoncées, dans un contexte économique défavorable et par mesure d'économie budgétaire.

- **DÉCIDE** de valider les attributions ci-dessus, au titre de l'année 2026, dans les conditions de versement rappelées ci-dessus.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
GUILLEMOT Marianne

MAIRIE DE GUER